

**Paragraphe 17<sup>e</sup> de l'article 4 du Règlement sur la diffusion**

DIVULGATION DES RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX DÉPENSES

**CONTRATS DE TÉLÉCOMMUNICATION MOBILE – PROTECTEUR DU CITOYEN**

PÉRIODE : 1<sup>ER</sup> AVRIL 2019 AU 30 SEPTEMBRE 2019

Nom du fournisseur	Types d'appareils	Nombre de forfaits cellulaires actifs	Nombre de forfaits cellulaires en réserve	Coûts d'acquisition	Coûts de service mensuels
Rogers Sans-fil	Téléphone cellulaire	0	3	0,00 \$	82,80 \$
Rogers Sans-fil	Tablette	5	0	0,00 \$	285,51 \$
Rogers Sans-fil	Téléphone intelligent	45	8	22,50 \$	2 747,13 \$
Telus	Téléphone cellulaire	1	1	0,00 \$	66,85 \$